

6 décembre 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 6 décembre 2010 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères:	Renée-Claude Leroux Lisette Bellemare Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Lyne Gilbert, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 et de la séance extraordinaire du 22 novembre 2010
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. **Résolutions**
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Nomination d'un maire suppléant
 - 9.3 Politique de gestion contractuelle
 - 9.4 Délégués – Comité de gestion du centre communautaire de Weedon
 - 9.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011
 - 9.6 Adhésion 2011- Québec Municipal
 - 9.7 Xittel – internet haute vitesse : installation d'une tour
 - 9.8 Xittel – internet haute vitesse : installation d'une antenne émettrice.
 - 9.9 Achat d'équipements pour les espaces clos
 - 9.10 Achats pour le service incendie
 - 9.11 Formation sur la nouvelle Politique d'évaluation des conducteurs de véhicules lourds

- 9.12 Demande d'arpentage : virée et borne sèche chemin de la Rivière Saumon
- 9.13 Autorisation de paiement – travaux d'infrastructure 2^e Avenue
- 10. Avis de motion Règlement # 2011-007 abrogeant le Règlement #2009-004 « Règlement concernant les ventes de garage et marchés aux puces »
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

2010-226

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

#3

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 et de la séance extraordinaire du 22 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

2010-227

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 et de la séance extraordinaire du 22 novembre 2010 et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tel que déposés.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans les comités respectifs.

#5

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM

Madame Gilbert dépose le rapport de la situation budgétaire au 02 décembre 2010.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

No Cheque	Date	Nom	Description	Montant
201000939	2010-11-02	*Hydro-Québec	entretien réseau électrique	162.54
201000940	2010-11-02	Nicolas Blouin	frais déplacement personnel	54.40
201000941	2010-11-02	Émile Royer	frais déplacement personnel	287.59
201000942	2010-11-02	Fonds de l'information foncière	mrc urbanisme	44.00
201000943	2010-11-02	Gé-Ro Trophées	fourniture de bureau	9.03
201000944	2010-11-02	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe	3,717.88
201000945	2010-11-02	Fédération Québécoise des Mun.	frais de poste	24.95
201000946	2010-11-02	Hydro-Québec	éclairage	121.82

201000947	2010-11-02	Les Entreprises Marco Fontaine	travaux routier	536.16
201000948	2010-11-02	Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c.	services juridiques	696.06
201000949	2010-11-02	Jean-Claude Dumas	frais déplacement et représ.	475.81
201000950	2010-11-02	Les Constructions L. Barolet Inc.	sécurité civile	35,509.63
201000951	2010-11-03	Jeannot Aubert Notaire Intrust	services juridiques	1,000.00
201000952	2010-11-04	Émile Royer	h.v. téléphone	67.62
201000953	2010-11-15	Fonds des pensions alimentaires	Remises employeur ord. 1	309.44
201000954	2010-11-15	C.A.R.R.A.	Remises employeur ord. 1	671.86
201000955	2010-11-15	STT de la Mun. de Weedon	Remises employeur ord. 1	67.87
201000956	2010-11-15	Caisse Desjardins de Weedon	Remises employeur ord. 1	286.40
201000957	2010-11-15	Ministre du Revenu du Québec	Remises employeur ord. 1	2,456.98
201000958	2010-11-15	Receveur Général du Canada	Remises employeur ord. 1	1,138.83
201000959	2010-11-15	Fond Action - CSN	Remises employeur ord. 1	2,153.76
201000960	2010-11-15	STT de la Mun. de Weedon	Remises employeur ord. 1	378.81
201000961	2010-11-15	Caisse Desjardins de Weedon	Remises employeur ord. 1	2,873.96
201000962	2010-11-15	Ministre du Revenu du Québec	Remises employeur ord. 1	7,187.23
201000963	2010-11-15	Receveur Général du Canada	Remises employeur ord. 1	3,042.15
201000964	2010-11-09	S.C.A. Weedon	ent bât/ent mach/ess./pièces	3,355.85
201000965	2010-11-09	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	essence/ent mach/ent bât/	1,316.79
201000966	2010-11-09	Yan Rodrigue	linge travail	82.90
201000967	2010-11-09	Lévis Gagné	linge de travail	158.00
201000968	2010-11-09	Yvette Fontaine	remb. de taxes	26.01
201000969	2010-11-09	La Croix Rouge Canadienne	loisirs culture	78.02
201000970	2010-11-09	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	296.85
201000971	2010-11-09	J. N. Denis Inc.	ent.rép de mach	1,044.82
201000972	2010-11-09	Bell Mobilité Pagette	incendie comm	175.90
201000973	2010-11-09	Bell Canada	compte du mois	783.68
201000974	2010-11-09	Hydro-Québec	éclairage des rues	2,201.18
201000975	2010-11-09	Alsco Corp.	service de buanderie	185.73
201000976	2010-11-09	SONIC	ess. diesel/ huile à chauffage	7,190.04
201000977	2010-11-09	Adélarde Lehoux & Fils Ltée	travaux routier	1,292.19
201000978	2010-11-11	Excavations Marchand & Fils Inc.	PROJET PRECO	401,049.16
201000979	2010-11-17	Émile Royer	social	60.00
201000980	2010-11-19	Excavations Marchand & Fils Inc.	projet préco	455,102.28
201000981	2010-11-22	Bell Mobilité Inc.	h.v. téléphone	302.15
201000982	2010-11-22	C.A.B du Haut-St-François	élection papeterie	30.00
201000983	2010-11-22	*Bell Canada	Tél. usine filtration	127.49
201000984	2010-11-22	Rendez-vous des Cantons	formation pompiers/social	116.32
201000985	2010-11-22	Hydro-Québec	éclairage public	15,871.61
201000986	2010-11-22	Centre Culturel de Weedon	abonnements	2,840.00
201000987	2010-11-22	Centre Culturel de Weedon	plan fidélisation	1,041.30
201000988	2010-12-06	Teknika HBA Inc.	fourniture de bureau	861.13
201000989	2010-12-06	JC Bibeau Electrique Inc.	entretien bâtiment	125.00
201000990	2010-12-06	Raynald Doyon	articles ménagers	117.06
201000993	2010-12-06	Informatique INPRO	fourniture informatique	168.18
201000994	2010-12-06	Créations JADE	social	2,588.99
201000995	2010-12-06	Daniel Mercier	frais déplacement personnel	13.00
201000998	2010-12-06	Cartes Citi Canada Inc.	fourniture de bureau	290.94
201000999	2010-12-06	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	131.62
201001000	2010-12-06	Me Jeannot Aubert notaire	services juridiques	669.38
201001001	2010-12-06	L'Inter Marché de Weedon	réceptions/social/	290.95
201001002	2010-12-06	Lyne Gilbert	frais déplacement personnel	130.40
201001003	2010-12-06	Jean-Marie Roy	formation pompiers	496.22
201001004	2010-12-06	Lévis Gagné	frais repas	24.00
201001005	2010-12-06	Claude Lacroix	frais repas	24.00
201001006	2010-12-06	Alain Audet	frais repas	24.00
201001007	2010-12-06	Roger Fréchette	frais de repas	24.00
201001008	2010-12-06	André Richard	frais de repas	24.00
201001009	2010-12-06	La Tribune	publicité	261.87
201001010	2010-12-06	Formules Municipales / Comm.	fourniture de bueau	334.73

201001011	2010-12-06	L. Robert G. Roy Enr.	couverture de risque	391.78
201001012	2010-12-06	Specter Instruments	ent. bât. alarme 3 secteurs	395.00
201001013	2010-12-06	CSE Incendie et Sécurité Inc.	équipement incendie	3,039.86
201001014	2010-12-06	Canadian Firefighter and EMS	publicité incendie	34.52
201001015	2010-12-06	CMP Mayer Inc.	incendie équipement	18.63
201001016	2010-12-06	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles premiers soins	128.55
201001017	2010-12-06	Centre Gestion de l'équipement	lloc. de machinerie 40875.	40,875.83
201001018	2010-12-06	Beaudin Le Prohon	projet aréna	20,344.90
201001019	2010-12-06	Garage Cliche (2005) Inc.	Ent. réparation machinerie	23.70
201001020	2010-12-06	Signalisation de l'Estrie Inc.	signalisation	1,930.16
201001021	2010-12-06	9206-3643 Québec Inc.	creusé fossé	5,206.36
201001022	2010-12-06	Pavages St-François (2010) Inc.	sécurité civile/rép.asphalte	23,118.06
201001023	2010-12-06	P.S.B. Gesma Inc.	amélioration réseau routier	3,075.79
201001024	2010-12-06	Action Solutions Sans Fil V Inc.	incendie comm./ voirie comm.	507.98
201001025	2010-12-06	Les Bétons L. Barolet Inc.	travaux routier	1,464.89
201001026	2010-12-06	Scies à chaîne/ Claude Carrier	outils/	219.09
201001027	2010-12-06	Propane GRG Inc.	propane garage stg	205.95
201001028	2010-12-06	Portes de Garage Ruel & Fils	entretien bâtiment	403.53
201001029	2010-12-06	Robitaille Equipement Inc.	entretien machineries	3,039.72
201001030	2010-12-06	Thetford Gaz Service Inc.	bnd peinture	78.68
201001031	2010-12-06	Centre d'extincteur SL	incendie ent. équipement	350.46
201001032	2010-12-06	M.R.C. du Haut St-François	boue fosse sept/hon/four bur.	14,162.90
201001033	2010-12-06	Oxygène Bois-Francis Inc.	ent. machinerie/bnd graisse	832.75
201001034	2010-12-06	Réal Huot Inc.	bnd asphalte	1,137.78
201001035	2010-12-06	Maryse Grenier	frais déplacement personnel	36.80
201001036	2010-12-06	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse eau potable	917.57
201001037	2010-12-06	Régie Intermunicipale	déchets site enfouissement	11,260.00
201001038	2010-12-06	Régie Inter. san. des Hameaux	entente régie sanitaire	13,931.67
201001039	2010-12-06	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe décembre	3,477.68
201001040	2010-12-06	Nicolas Blouin	frais déplacement personnel	122.80
201001041	2010-12-06	Alsco Corp.	service de buanderie	192.51
201001042	2010-12-06	Municipalité De Weedon	recu de petites caisse	67.23
201001043	2010-12-06	J. N. Denis Inc.	projet aréna/ent machinerie	796.24
			Total:	1,116,391.89
201000991	2010-11-29	Informatique INPRO		168.18
201000992	2010-11-29	Informatique INPRO	annule le chèque 201000991	168.18
201000996	2010-11-30	Cartes Citi Canada Inc.		290.94
201000997	2010-11-30	Cartes Citi Canada Inc.	annule le chèque 201000996	290.94

2010-228

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 1 146 465,41\$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	30 073,52\$
Opérations courantes payées :	958 003,05\$
Opérations courantes à payer :	158 388,84\$
	=====
Total	1 146 465,41\$

#8

CORRESPONDANCE

1. Commission Scolaire des Hauts-Cantons : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
2. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : Accusé réception des statistiques et résultats de l'élection partielle du 17 octobre
3. CHUS : Étude de l'observance des avis d'ébullition en Estrie et en Montérégie

4. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : Accusé réception de la copie de résolution #2010-209 concernant l'extension du programme PRECO
5. Ministère des Transports : Vigie accident avec camion de déneigement et de déglacage
6. Tourisme Cantons-de-l'Est : Confirmation de renouvellement d'adhésion
7. Municipalité de Ham-Sud : Copie résolution concernant l'acceptation du déneigement d'une portion de la Route 257 Nord
8. Vœux du C.A.B.

2010-229

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2010;

2010-230

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de décembre 2010;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	500,00\$
TRANSPORT ROUTIER :	4 300,00\$
HYGIENE DU MILIEU :	5 000,00\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRAIN :	200,00\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	0,00\$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	0,00\$
	=====
	10 000,00\$

#9.2

NOMINATION DUN MAIRE SUPPLÉANT

2010-231

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Marc Lavertu soit et est désigné maire suppléant, afin de siéger au Conseil des maires de la M.R.C. du Haut St-François, et ce jusqu'au 30 avril 2011. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la municipalité.

#9.3

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour

assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter pour une municipalité;

ATTENDU QUE les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques.

ATTENDU QUE la présente « Politique de gestion contractuelle » est adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

ATTENDU QUE la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux.

À CES CAUSES

2010-232

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon adopte la politique de gestion contractuelle qui suit;

1. Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission

a) Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.

b) Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres et être composé d'au moins trois membres.

c) Tout membre du conseil, tout employé et tout mandataire de celle-ci doivent préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.

d) Lors de tout appel d'offres exigeant la création d'un comité de sélection, les documents d'appel d'offres doivent contenir des dispositions aux effets suivants :

Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants n'ont communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.

Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but d'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.

2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

a) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

b) Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant que si un soumissionnaire s'est livré à une collusion, a communiqué ou a convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sa soumission sera automatiquement rejetée.

3. Mesure visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi

a) Tout membre du conseil ou tout employé s'assure auprès de toute personne qui communique avec lui aux fins de l'obtention d'un contrat que celle-ci s'est inscrite au Registre des lobbyistes prévu par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants ne sont livrés à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, joindre à sa soumission une déclaration à l'effet que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes ait été faite.

4. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

a) La municipalité doit, dans le cas des appels d'offres sur invitation écrite, favoriser dans la mesure du possible l'invitation d'entreprises différentes. L'identité des personnes ainsi invitées ne peut être rendue publique que lors de l'ouverture des soumissions.

b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne sont livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.

c) Tout appel d'offres doit indiquer que si une personne s'est livrée à l'un ou l'autre des actes mentionnés au paragraphe qui précède, la soumission de celle-ci sera automatiquement rejetée.

5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts

a) Toute personne participant à l'élaboration ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat, ainsi que le secrétaire et les membres d'un comité de sélection le cas échéant, doit déclarer tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentielle.

b) Aucune personne en conflit d'intérêts ne peut participer à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat.

c) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte

a) Aux fins de tout appel d'offres, est identifié un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres et il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres.

b) Lors de tout appel d'offres, il est interdit à tout membre du conseil et à tout employé de la municipalité de répondre à toute demande de précision

relativement à tout appel d'offres autrement qu'en dirigeant le demandeur à la personne responsable.

7. Mesure visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

a) La municipalité doit, dans tout contrat, établir une procédure encadrant toute autorisation de modification du contrat et prévoir que telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

b) La municipalité doit prévoir, dans les documents d'appel d'offres, tenir des réunions de chantier régulièrement pendant l'exécution de travaux afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

#9.4 DÉLÉGUÉS – COMITÉ DE GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON

2010-233 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Marc Lavertu soit nommé délégué au comité de gestion du centre communautaire de Weedon, que Madame Renée-Claude Leroux soit nommée substitut à ce même comité, et que Madame Lyne Gilbert, directrice générale par intérim, soit autorisée à signer le protocole d'entente pour l'année 2011.

#9.5 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2011

2010-234 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la municipalité de Weedon adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011 comme suit :

Janvier	10	Juillet	04
Février	07	Août	08
Mars	07	Septembre	12
Avril	04	Octobre	03
Mai	02	Novembre	07
Juin	06	Décembre	05

#9.6 ADHÉSION 2011 - QUÉBEC MUNICIPAL

2010-235 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler pour l'exercice financier 2011, notre adhésion annuelle à Québec Municipal et ce pour un montant de cinq cents dollars (500 \$) plus les taxes applicables.

#9.7 XITTEL – INTERNET HAUTE-VITESSE – AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR AU 1881, ROUTE 112 (USINE DE FILTRATION)

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance d'être partie du programme « Communautés rurales branchées »;

ATTENDU QUE le modèle d'affaires retenu fera en sorte que la MRC du Haut-St-François sera propriétaire des équipements et des infrastructures extérieures et conclura des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle,

entretien tel que préconisé par le programme « Communautés rurales branchées » du MAMROT et qu'elle peut sous-traiter des ententes avec des fournisseurs privés;

ATTENDU notamment les pouvoirs conférés aux municipalités par l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a délégué à la MRC du Haut-St-François les pouvoirs concernant la conception, la mise en place, l'installation d'équipements, l'utilisation, l'entretien la mise à jour et le développement d'un réseau de télécommunication offrant Internet haute vitesse sur son territoire;

ATTENDU QUE la compagnie *Télécommunications Xittel inc.* s'engage à assurer la tour ainsi que les équipements qui y seront installés;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur, pendant toute la durée de l'entente, une assurance responsabilité civile de 3 000 000\$. La MRC doit prendre toutes les mesures appropriées afin de respecter les obligations en matière de sécurité d'utilisation des équipements;

ATTENDU QUE la compagnie *Télécommunications Xittel inc.*, 1350, rue Royale, Bureau 800, Trois-Rivières, Qc, G9A 4J4, est représenté par Denis Ricard, CD, Directeur a développement des territoires et des projets, a été retenue par la MRC du Haut-St-François pour les travaux d'installation des équipements répartis sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE *Télécommunications Xittel inc.* s'engage à fournir le matériel, construire la tour à procéder, via un électricien certifié, au raccordement électrique et en assumera les frais;

ATTENDU QUE *Télécommunications Xittel inc.* installera des protecteurs anti-escalade sur les huit (8) premiers pieds de la tour ;

ATTENDU QUE si elle le souhaite, la Municipalité pourra procéder et assumer les frais d'installation d'une clôture supplémentaire autour de la tour;

ATTENDU QUE la Municipalité pourra relocaliser à ses frais ses équipements de télécommunications pour ses services d'urgence dans la tour de *Télécommunications Xittel inc.*, toutefois, la municipalité devra assurer elle-même les travaux par l'intermédiaire d'un spécialiste et coordonner le toute avec *Télécommunications Xittel inc.*, afin d'éviter toute interférence et altération du service Internet qui y sera installé;

ATTENDU QUE *Télécommunication Xittel inc.* et la MRC du Haut-St-François autorisent l'installation des équipements des services d'urgence de la municipalité dans la tour, mais aucun autre équipement ne pourra être installé sans le consentement écrit de *Télécommunication Xittel inc.* et de la MRC;

Pour ces motifs

2010-236

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité fournisse gratuitement une parcelle de terrain d'environ 10 pieds X 10 pieds destinée à l'installation d'une tour auto-portante de 96 pieds de haut sur le terrain de l'usine de filtration située au 1881, Route 112

Que la Municipalité fournisse et assume la consommation d'électricité que nécessitera les équipements qui seront installés dans la tour;

Que l'entente sera d'une durée équivalente à l'entente inter-municipale signée avec la MRC du Haut-St-François;

Que Madame Lyne Gilbert, directrice générale par intérim est autorisée à signer un bail pour et au nom de la municipalité après validation de ce bail avec la MRC du Haut-St-François.

#9.8

XITTEL – INTERNET HAUTE-VITESSE – AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE ÉMETTRICE SUR LE TOIT DE LA CASERNE

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance d'être partie du programme « Communautés rurales branchées »;

ATTENDU QUE le modèle d'affaires retenu fera en sorte que la MRC du Haut-St-François sera propriétaire des équipements et des infrastructures extérieures et conclura des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle, entretien tel que préconisé par le programme « Communautés rurales branchées » du MAMROT et qu'elle peut sous-traiter des ententes avec des fournisseurs privés;

ATTENDU notamment les pouvoirs conférés aux municipalités par l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a délégué à la MRC du Haut-Saint-François les pouvoirs concernant la conception, la mise en place, l'installation d'équipements, l'utilisation, l'entretien, la mise à jour et le développement d'un réseau de télécommunication offrant Internet haute vitesse sur son territoire;

ATTENDU QUE la compagnie *Télécommunications Xittel inc* s'engage à assurer les équipements qui y seront installés;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur, pendant toute la durée de l'entente, une assurance responsabilité civile de 3 000 000 \$. La MRC doit prendre toutes les mesures appropriées afin de respecter les obligations en matière de sécurité d'utilisation des équipements;

ATTENDU QUE la compagnie *Télécommunications Xittel inc*, 1350, rue Royale, Bureau 800, Trois-Rivières, Qc, G9A 4J4, est représenté par Denis Ricard, CD, Directeur au développement des territoires et des projets, a été retenue par la MRC du Haut-St-François pour les travaux d'installation des équipements répartis sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE *Télécommunications Xittel inc* s'engage à fournir le matériel et à procéder, via un électricien certifié, au raccordement électrique et en assumera les frais;

Pour ces motifs

2010-237

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que la Municipalité permette l'installation d'une antenne émettrice sur le toit de la caserne située au 525, 2^e Avenue, ainsi que l'installation d'un cabinet à l'intérieur de la caserne.

Que la Municipalité fournisse et assume la consommation d'électricité que nécessitera les équipements qui seront installés;

Que l'entente sera d'une durée équivalente à l'entente inter-municipale signée avec la MRC du Haut-St-François;

Que Madame Lyne Gilbert, directrice générale par intérim est autorisée à signer un bail pour et au nom de la municipalité après validation de ce bail avec la MRC du Haut-St-François.

#9.9 **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES ESPACES CLOS**

2010-238 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'effectuer l'achat d'une pompe avec batterie rechargeable et d'un cylindre Bump test de la compagnie Solus Sécurité pour un montant de 987,66\$ incluant les taxes.

#9.10 **ACHATS SERVICE INCENDIE**

2010-239 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de deux bunkers, de trois paires de bottes courtes, d'un écusson pour chapeau et d'une demi-lune réfléchive pour un montant de 4110,91\$ incluant les taxes.

#9.11 **FORMATION SUR LA NOUVELLE POLITIQUE D'ÉVALUATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS**

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2011 entrera en vigueur la nouvelle Politique d'évaluation des conducteurs de véhicules lourds (PECVL);

ATTENDU QUE les conducteurs de véhicules lourds auront de nouvelles obligations et une nouvelle réglementation à suivre;

À CES CAUSES

2010-240 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une formation de 3 heures, pour un maximum de 9 conducteurs, sur la nouvelle Politique d'évaluation des conducteurs de véhicules lourds, au coût de 600\$ taxes et documentation inclus pour le groupe. Cette formation sera donnée par le Centre de formation Expert-Routier et elle aura lieu à Weedon.

#9.12 **DEMANDE D'ARPENTAGE : VIRÉE ET BORNE SÈCHE CHEMIN DE LA RIVIÈRE SAUMON**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire enregistrer une servitude pour une virée et pour l'installation d'une borne sèche sur le lot 3 904 010 de la Ferme Clémoise s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'enregistrement ce cette servitude l'arpentage de ce terrain doit être exécuté;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes fournissant le service d'arpentage ont été appelées à soumissionner et qu'une seule des deux nous a fourni sa soumission;

À CES CAUSES

2010-241

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'engager Michel J. Côté, arpenteur, au coût de 550,00\$ plus taxes, afin de faire la description technique de cette servitude.

#9.13

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE
2^e AVENUE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de la firme Teknika HBA en date du 02 décembre 2010, la recommandation de paiement # 3 pour les travaux effectués par Excavation Marchand & Fils inc.;

ATTENDU QUE ces travaux sont jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE;

2010-242

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte la recommandation de paiement et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim à verser à Excavation Marchand & Fils Inc., la somme de 1 289 546,65\$,

Que le Conseil municipal recommande au MTQ d'émettre le chèque au montant de 553 303,53\$ à la Municipalité de Weedon pour la partie des travaux qui leur incombe.

**AUTORISATION DE PAIEMENT : SERVICES PROFESSIONNELS
TRAVAUX 2^e AVENUE (LES LABORATOIRES SHERMONT)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de *Les Laboratoires Shermont* une facture pour honoraires professionnels au montant de 47 365,21\$

EN CONSÉQUENCE;

2010-243

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte le paiement de cette facture et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim à en effectuer le paiement;

Que le Conseil municipal recommande au MTQ d'émettre le chèque au montant de 22 428,97\$ à la Municipalité de Weedon pour la partie des travaux qui leur incombe.

**AUTORISATION DE PAIEMENT : SERVICES PROFESSIONNELS
TRAVAUX 2^e AVENUE (TEKNIKA HBA)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de la firme *Teknika HBA* une facture au montant de 368 315,71\$ pour honoraires professionnels ;

EN CONSÉQUENCE;

2010-244

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte le paiement de cette facture et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim à en effectuer le paiement;

Que le Conseil municipal recommande au MTQ d'émettre le chèque au montant de 191 597,25\$ à la Municipalité de Weedon pour la partie des travaux qui leur incombe

AUTORISATION DE PAIEMENT : SERVICES PROFESSIONNELS TRAVAUX 2^e AVENUE (MAXXAM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de *Maxxam* une facture pour honoraires professionnels au montant de 3 790,91\$;

EN CONSÉQUENCE;

2010-245

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte le paiement de cette facture et autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim à en effectuer le paiement;

Que le Conseil municipal recommande au MTQ d'émettre le chèque au montant de 2 099,00\$ (incluant frais de La Tribune et de Constructo SÉAO déjà payés par la Municipalité) à la Municipalité de Weedon pour la partie des travaux qui leur incombe.

#10

AVIS DE MOTION

#10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2011-007 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2009-004 CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE ET MARCHÉS AUX PUCES

Avis de motion est donné par Monsieur Raynald Breton qu'à sa prochaine séance ou à une subséquente sera présenté, pour adoption, le Règlement # 2011-007 concernant les ventes de garage et marchés aux puces.

#10

VARIA

#11

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions concernant les nouvelles municipales parues dans l'Éveil du citoyen d'octobre dernier.

Information sur la localisation de la tour de *Communications Xittel inc.*

#12

LEVÉE DE LA SÉANCE

2010-246

À 20 :45 h, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Lyne Gilbert
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière par intérim

Jean-Claude Dumas
Maire